



**Compte rendu
Comité de suivi # 3 – La-Vallée-du-Richelieu
(Licences d’exploration 2006RS150 et 2006RS151)**

Rencontre du 25 novembre 2020

Informations générales

Par vidéoconférence

Heure : 10 h 30 à 11 h 11

Date : 25 novembre 2020

Animée par : Guy Amyot, Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Présents à la vidéoconférence du 25 novembre 2020

Jean-François Dauphinais	MRC Pierre-de-Saurel, coordonnateur à l'aménagement
Jean-Claude Drolet	Municipalité de Saintt-Louis, conseiller
Sylvain Dupuis Suzie O'Bomsawin	Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy, dg Bureau du Ndakina au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, directrice
François Thomas	UPA Montérégie, directeur de l'aménagement

Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Guy Amyot	Directeur exécutif, conformité réglementaire et relation avec les communautés
Jean-Sébastien Marcil	Directeur de projets - Géosciences
Yannick Tourigny	Directeur de projets - Ingénierie

Absent lors de la rencontre

Benoît Lefebvre	Matériaux et surplus Lefebvre, citoyen
-----------------	--

Déroulement de la rencontre

Ordre du jour :

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Note sur le fonctionnement
- 3- Activités depuis la dernière réunion
- 4- Plan de communication avec les communautés locales
- 5- Questions
- 6- Formulaire d'inscription des membres
- 7- Suivi à la réunion
- 8- Fin de la réunion

1 Ouverture de la réunion

Guy Amyot souhaite la bienvenue aux participants qui se présentent à tour de rôle. Mme O'Bomsawin se joint au groupe quelques minutes après le début de la réunion.

2 Note sur le fonctionnement

Guy Amyot explique que la réunion se déroulera selon les règles établies lors des réunions précédentes à la seule différence que la planification, la coordination et l'animation des réunions seront assumées dorénavant par un représentant d'Utica Ressources Sud-Ouest et non via l'intermédiaire d'intervenants externes.

3 Activités depuis la dernière réunion

Yannick Tourigny et Jean-Sébastien Marcil font d'abord un rappel des démarches administratives entreprises en rapport avec les 2 licences et les 3 puits présents sur le territoire couvert pour le comité de suivi :

- 6 novembre 2018 : acquisition des actifs de PPR par Ressources Utica Sud-Ouest Inc.
- 13 août 2019 : dépôt au MERN des demandes de cessions des 2 licences d'exploration 2006RS150 (puits A253 et A260) et 2006RS151 (puits A254).
- 1 juin 2020 : dépôt des documents techniques pour la cession du puits A254-Gastem, Saint-Louis-de-Richelieu HZ No. 1

- 26 juin 2020 : dépôt de la demande de Fermeture Définitive pour le puits A253-Gastem et al., Saint-François-du-Lac No. 1
- 26 juin 2020 : dépôt de la demande de Fermeture Définitive pour le puits A260-CFO, Saint-François-du-Lac HZ No. 1
- 13 octobre 2020 : dépôt des documents d'ingénierie additionnels afin de procéder à la cession avant la fermeture définitive des puits A253 et A260. En attente des certificats de transfert. L'opération de fermeture définitive des puits est remise au printemps / été 2021.
- 12 novembre 2020 : l'analyse est terminée pour la cession des puits A253 et A260 ainsi que de la licence 2006RS150

Les 2 représentants de Ressources Utica Sud-Ouest décrivent ensuite le programme de suivi dont le puits ont fait l'objet au cours des derniers mois :

- Visite de sécurité, vérification visuelle des équipements et prise de photos (1 à 2 fois par mois)
- Prise des pressions, vérification fonctionnelle des équipements (6 fois par année)
- Entretien des équipements, tests de conformité (1 à 2 fois par année)
- Entretien du site (2 fois par année)
- 2 visites de suivi environnemental par le MERN à l'automne 2020

Lors de la période d'échange qui suit, un membre du comité demande ce qu'il arrivera du puits A254 après son éventuelle fermeture. M. Tourigny explique qu'une fois le puits fermé selon les normes en vigueur, le site sera rénové et remis dans son état initial, une plaque de métal sera installée pour bien identifier l'existence d'un puits et le territoire touché pourra vivre une nouvelle vocation selon le désir des propriétaires.

Le comité s'interroge sur la possibilité de construire de nouvelles habitations à proximité d'un puits fermé. Les représentants de Ressources Utica Sud-Ouest n'ont pas la réponse précise à cette question mais expliquent qu'il s'agit probablement ici de réglementation municipale.

Un membre informe le comité que le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles a présenté un dossier nettement incomplet au début du processus de consultation qu'il a tenue auprès de la communauté autochtone relativement aux projets de Ressources Utica Sud-Ouest. La situation fut corrigée après des demandes insistantes de la part des représentants autochtones. Les représentants de Ressources Utica réitèrent leur disponibilité pour répondre aux questions de la communauté autochtone si le besoin s'en faisait sentir et mentionnent leur désir de discuter de cette situation avec les gens du MERN.

Il a été mentionné que Ressources Utica Sud-Ouest procédera à une vaste opération d'envoi postal auprès de tous les propriétaires et locataires résidant dans le territoire couvert par les 2 licences d'exploration lorsque celles-ci lui seront officiellement cédées. L'avis public qui sera transmis informera la population du simple changement de titulaire.

4 Plan de communication avec les communautés locales

Conformément à l'article 29 du *Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre*, Guy Amyot présente le plan de communication avec les communautés locales qui a été transmis aux membres du comité le jour précédent la réunion. Ce plan précise les activités de communication que compte adopter Ressources Utica Sud-ouest lors des travaux de fermeture définitive des puits A253 et A260 ainsi que de la restauration du site visé. Le plan identifie également les parties prenantes touchées par ce plan de communication.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le plan après avoir corrigé le nom de la municipalité et de la MRC impliquées.

5 Questions

Aucune question additionnelle n'est posée.

6 Formulaire d'inscription des membres

Guy Amyot explique que chacun des membres est invité à compléter le formulaire d'inscription qui leur a été distribué. En signant ce formulaire chacun des membres du comité confirme son statut d'indépendance par rapport au titulaire des licences en plus d'accepter de participer aux activités du comité pour une nouvelle période de 2 ans.

7 Suivi à la réunion

Les membres du comité recevront dans les prochains jours un compte rendu de la réunion qui sera soumis à leur approbation.

8 Fin de la réunion

Levée de la réunion à 11 h 11.

Rédigé par : Guy Amyot, Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Annexe A

Plan de communication avec les communautés locales



*PLAN DE COMMUNICATION
AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES*

**Dans le cadre des travaux de fermeture définitive de
puits et de restauration de site des puits
A253 – Gastem et al., Saint-François-du-Lac No 1
A260 - Canadian Forest Oil, Saint-François-du-Lac HZ No 1**

Novembre 2020



Plan de communication avec les communautés locales

A253 – Gastem et al., Saint-François-du-Lac No 1

A260 - Canadian Forest Oil, Saint-François-du-Lac HZ No 1

Novembre 2020

Révision 00	2020-11-23
Révision 01	2020-11-25
Rédigé par : Guy Amyot	
Révisé par : Yannick Tourigny, ing. Directeur de projet – Ingénierie	
Approuvé par : Guy Amyot Directeur exécutif, conformité réglementaire et relation avec les communautés	

-I- La mise en contexte

Ressources Utica Sud-Ouest entend procéder à des travaux de terrain visant la fermeture définitive des puits A253 et A260 ainsi qu'à la restauration du site situé dans la municipalité de Saint-François-du-Lac. Pour ce faire, la compagnie a déposé auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles une demande d'autorisation ainsi qu'un Plan de fermeture définitive et de restauration qui présente notamment les détails techniques des opérations.

En conformité avec les exigences réglementaires, le présent document expose le plan de communication que Ressources Utica Sud-Ouest prévoit mettre en œuvre en lien avec la réalisation des travaux de fermeture définitive et de restauration de site des puits A253 et A260.

Ce plan de communication est complémentaire au plan d'intervention d'urgence élaboré en consultation avec les autorités pertinentes.

-II- L'objectif du plan

Le plan de communication vise à informer les parties prenantes concernées par la fermeture des puits A253 et A260 de la nature et de l'échéancier des travaux, de même que des éléments susceptibles d'avoir un impact sur les personnes, les biens ou sur l'environnement et des mesures que prendra Ressources Utica Sud-Ouest pour réduire ces impacts telles que décrites dans le plan de mesures d'urgence et le plan d'engagement communautaire.

-III- Les parties prenantes

Dans le cadre des travaux de fermeture des puits A253 et A260, en application du présent plan de communication, Ressources Utica Sud-Ouest effectuera des démarches de communications auprès notamment des parties prenantes suivantes :

1. Gouvernement, administrations et institutions publiques concernées

Gouvernement du Québec incluant spécifiquement le MERN et le MELCC (Direction régionale), la municipalité de Saint-François-du-Lac et la MRC Nicolet - Yamaska.

2. Les responsables locaux directement impliqués dans le plan d'intervention d'urgence

Possiblement : Sécurité civile, Service d'incendie, Sécurité publique, Direction de la santé publique.

3. Les membres du comité de suivi « La-Vallée-du-Richelieu ».

4. La population ciblée

Les résidents situés à proximité immédiate des puits.

5. Les médias locaux

Radio, télé, presse écrite et numérique.

-IV- Les moyens utilisés

Afin de mettre en œuvre son plan de communication, Ressources Utica Sud-Ouest réalisera notamment les activités suivantes:

§ Communications auprès des parties prenantes.

§ Communications avec les médias locaux sur demande.

§ Communications auprès des responsables locaux des mesures d'urgence.

§ Mise en place d'un mécanisme pour accueillir sur Internet les questions et commentaires de la population.

-V- Le calendrier

Les activités de communication prévues dans le présent plan commenceront dès l'adoption du présent plan et se poursuivront jusqu'à la fin des travaux de fermeture définitive et de restauration.